

CAP Tailleur de Pierre



**Bâtiment et Travaux Publics
(construction durable - transition
énergétique - domotique)**
| CAP

CODE RNCP n° 38310

Certifié par Ministère de l'Education et de la Jeunesse

Date de publication : 23/11/2023

Fiche formation mise à jour le 11 janvier 2024

Présentation

Lieu(x) de formation

Ufa LMB Felletin - Felletin

Métiers

Tailleur de pierre

Objectifs de la formation

- Apporter à un public motivé une formation théorique et pratique dans le domaine de la restauration et de l'artisanat du patrimoine.
- Permettre, à partir d'acquisition de savoir-faire technologiques, une insertion sociale et professionnelle.
- Connaître et s'approprier les notions du développement durable dans la construction.

Le titulaire de ce CAP peut intervenir dans les entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques. Dans le bâtiment, il contribue à la construction, à la rénovation et à la restauration d'ouvrages de toute nature : maisons, immeubles collectifs, bureaux, bâtiments industriels et commerciaux, « ouvrages du patrimoine » relevant du secteur public comme du secteur privé.

Il réalise des ouvrages variés : élévation de murs et parois, revêtement de façades, décoration, ornementation, escaliers, cheminées, aménagement d'intérieur et d'extérieur...

Il met en œuvre un matériau naturel qu'il taille manuellement et à l'aide de machines. Il travaille aussi bien le granit que le calcaire ou le grès, selon l'ouvrage à produire et, parfois, la région où il est réalisé.

Contenu de la formation

Domaine Général

Français – Histoire Géographie
Mathématiques – Sciences Physiques
Langues Vivantes : Anglais
Education artistique
EPS

Domaine Professionnel

Travaux Pratiques
Dessin industriel du bâtiment
Vie sociale et professionnelle
Arts appliqués
Aide individualisée

Poursuite d'études

- CAP Marbrier du bâtiment et de la décoration
- Bac pro Métiers et arts de la pierre
- BP Métiers de la pierre
- BP Tailleur de pierre des monuments historiques

Infos pratiques

Pré-requis

Après une classe de 3ème

Conditions d'accès à la formation

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour autorisant à travailler
- Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap
- Possibilité d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence. (Nous consulter)

Délais d'accès, durée et modalité de formation

- Délais d'accès : intégration en formation dès la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Durée : 2 ans avec possibilité d'adaptation de la durée du contrat – (420 h/an en centre de formation)
- Modalité de formation : Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise • Formation proposée en mixité

Tarifs et financements

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Méthodes mobilisées

Contrôle en cours de Formation (CCF)